



Fidelity apporte des améliorations à certains fonds et programmes

Toronto, le 2 novembre 2021 – Fidelity Investments Canada s.r.l., l'une des principales sociétés de gestion des placements au Canada, a annoncé aujourd'hui qu'elle apportait des améliorations à certains fonds et programmes.

Réductions des frais

Vers le 12 novembre 2021, les frais d'administration d'un bon nombre de catégories seront réduits. Les réductions des frais d'administration seront appliquées comme suit :

La médiane des catégories de fonds communs de placement ¹	Frais d'administration actuels (points de base)		Nouveaux frais d'administration (points de base)	
	B/ S5/ S8	F/ F5/ F8	B/ S5/ S8	F/ F5/ F8
Équilibrés canadiens	19,5	15	18,5	14,5
Actions canadiennes	22,5	17,5	20	15
Actions mondiales et internationales	30	25	24	19
Équilibrés mondiaux	20,5	20	20,5	19,5
Actions sectorielles	30	25	24	19
Fonds spécialisés	30	24	24	19
Actions américaines	27,5	22,5	22,5	17,5

¹ La médiane des frais de catégories de fonds communs de placement correspond au point médian parmi les frais de tous les Fonds Fidelity de la catégorie faisant l'objet de la réduction. Les fonds pourraient avoir des frais d'administration inférieurs ou supérieurs à la médiane. Les frais d'administration réels de chaque fonds seront disponibles sur www.fidelity.ca et dans le prospectus simplifié dont le dépôt est prévu le 12 novembre 2021 ou vers cette date.

« Ces réductions de frais d'administration permettront aux investisseurs dans nos fonds de garder plus d'argent dans leurs poches », a déclaré Kelly Creelman, vice-présidente principale, Produits, Fidelity Investments Canada s.r.l.

Modifications au Programme Privilège de Fidelity (PPF)

Vers le 12 novembre 2021, la réduction des frais de gestion et de conseils combinés, et des frais d'administration fixes (avant la taxe de vente) dont les investisseurs bénéficient grâce aux séries à prix réduit sera offerte sous la forme de distributions (fonds de fiducie) et de remises sur les frais (catégorie de société) (collectivement désignés « remises sur les frais »).

Le passage à un modèle de remises sur les frais assurera une plus grande transparence et une meilleure expérience aux investisseurs tout en réduisant la paperasse. Les investisseurs n'ont aucune mesure à prendre en lien avec cette modification. Toutes les autres caractéristiques du PPF seront maintenues. De plus, afin d'offrir aux clients une flexibilité de gestion des liquidités accrue tout en leur permettant de profiter des avantages du nouveau PPF, Fidelity étendra le PPF aux séries assorties de Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MC} à 8 %.

Frais de souscription différés

Suite à la décision des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (dont la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario) de bannir les frais de souscription différés (FSD) pour tous les fonds communs de placement du Canada à partir du 1^{er} juin 2022, Fidelity n'offrira plus les séries à FSD, y compris les options à frais de souscription réduits et frais de souscription réduits 2, après la fermeture des bureaux le 31 mai 2022. Conformément aux règlements, les ventes effectuées avant le 1^{er} juin 2022, seront assujetties aux barèmes des FSD en vigueur.

Changements de la classification du risque

Vers le 12 novembre 2021, les classifications du risque suivantes seront modifiées :

Fonds	Classification actuelle du risque	Nouvelle classification du risque
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2035	Moyen	Faible à moyen
Fonds Fidelity Répartition du revenu	Faible à moyen	Faible
Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes	Moyen	Élevé

Ces changements à la classification du risque s'inscrivent dans le cadre de notre évaluation régulière de la gamme de produits.

Pour plus de renseignements sur les fonds communs de placement de Fidelity, visitez www.fidelity.ca.

À propos de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Chez Fidelity, notre mission consiste à aider les investisseurs canadiens à se bâtir un meilleur avenir et à rester à l'avant-garde. Nous offrons aux investisseurs et aux institutions une gamme de portefeuilles de placement innovants et fiables pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers et personnels.

Étant une société privée, nous déployons nos ressources et nos employés pour le bien des investisseurs et leur réussite à long terme. Nous gérons un actif de 204 milliards de dollars pour nos clients (au 27 octobre 2021), y compris des particuliers, des conseillers en placements, des régimes de retraite, des fonds de dotation et des fondations.

Fidelity est fière d'offrir aux investisseurs un éventail complet de solutions de placement par le biais de fonds communs de placement et de FNB en actions canadiennes, étrangères et mondiales, de solutions axées sur le revenu et de stratégies de répartition de l'actif, de

portefeuilles gérés, de produits d'investissement durable et d'un programme destiné aux clients fortunés. Les Fonds Fidelity sont offerts par l'intermédiaire de divers réseaux de distribution axés sur les services-conseils tels que les planificateurs financiers, les courtiers en placements, les banques et les sociétés d'assurance.

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB, qui contient de l'information détaillée sur les placements, avant d'investir. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Chris Pepper

Vice-président, Affaires de la société

Fidelity Investments Canada s.r.i.

Bureau : 416 307-5388

Cellulaire : 416 795-7762

Courriel : chris.pepper@fidelity.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux @FidelityCanada



Lien connexe

<http://www.fidelity.ca>

Source : Fidelity Investments Canada s.r.i.